



Procès-Verbal Assemblée Générale du District du Cher de Football du 24 Juin 2022

Salle des Fêtes de Herry

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Présidence : M. TERMINET Marc

Présents :

Comité de Direction :

Mlle POMMIER Céline -
MM. APERT Jean-Marie - CLOUVET Jean-Claude - DELAPORTE Thierry - GARCIA Salvador -
RAZET Sébastien

Excusé(e)s :

Mme LESCOUR Frédérique
MM. BONNEAU Pierre - BOUDET Olivier - CHOLLIER Fabrice - DRIF Lakdar - HERRERO Paul
- LORGEUX Pascal - MICHOUX Johan - TERMINET Patrick.

Personnalités :

M. MAITREPIERRE Dominique, Maire de Herry
M. TEIXEIRA Antonio, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football
M. OURY Raymond, Président du CDOS 18
M. BERNARD Thierry, Président de l'US Herry

Excusés :

M. BOUDET Richard, Vice-Président du Conseil Départemental du Cher en charge du Sport
et de la Vie Associative
M. CHAMBON Jean, Président du Comité Départemental du Sport Adapté

Clubs présents :

Nationaux :

BOURGES FOOT 18 représenté par M. CHARPY Daniel
VIERZON FC représenté par M. TURPIN Hugues

Régional 1 :

AS SAINT-AMAND représenté par M. RENAUDOT Alain
AS des PORTUGAIS de BOURGES représenté par M. GOMES Patrick.

Régional 2 :

FC SAINT-DOULCHARD représenté par M. CHARTON Etienne
ES MOULON représenté par M. BARBOSA David
SP.C MASSAY représenté par Mme HEREAU Peggy

Régional 3 :

AS SAINT-GERMAIN du PUY représenté par M. TURPINAT Frédéric
ENT. TROUY représenté par M. DUBOIS Fabrice
CS VIGNOUX s/ BARANGEON représenté par Mme HEREAU Peggy
FC FUSSY-SAINT-MARTIN VIGNOUX représenté par M. MORIN Dominique
GAZELEC BOURGES représenté par M. JEANPIERRE Philippe
HENRICHEMONT-MENETOU représenté par M. D'HAUCOURT Grégory

Départementale 1 – Trophée MUTUALE :

AS CHAPELLOISE pouvoir remis à M. DUBOIS Fabrice (ES TROUY)
O. PORTUGAIS de MEHUN représenté par M. CARNEIRO Jean Philippe
ENT AUBIGNY/NERE représentée par M. TURPIN José
FC VERDIGNY SANCERRE représenté par M. THOLON Yves
AV. LIGNIERES représenté par M. PIOTE Yves
AV. DE LA SEPTAINE SAVIGNY-SOYE représenté par M. CORDEAU Frédéric
USA LURY/ ARNON- MEREAU représenté par M. LIMOGES Christophe
SPL CHAILLOT VIERZON pouvoir remis à M. DREANO Matthieu (AS CHAPELLOISE)

Départementale 2 – CD 18 :

FC AVORD représenté par Mme SCALMANA Karine
US CHATEAUMEILLANT représentée par M. MARIOTAT Teddy
CA LA GUERCHE représenté par M. DERACHE Michel
FC VASSELAY-SAINT ELOY de GY représenté par M. BARRET Anthony
AS DES INDOCHINOIS/ EURASIENS DU CHER représentée par M. THANG Donald
US PLAIMPIED-GIVAUDINS représentée par M. LALLEMAND Jean-Patrick.
US CHARENTON DU CHER représentée par M. DEMILLIER Jean-Marie
SPC CHATEAUNEUF S/CHER représenté par M. BIANCHETTA Patrice
ETS SANCOINS représentée par M. DECREUX Bruno
US LES AIX-RIANS représentée par M. LANGERON Raymond
ENT SAVIGNY-BOULLERET représentée par M MOHAMMEDI Pascal
O. MORTHOMIERS représenté par M. BELLE Morgan
US LUNERY/ROSIERES représentée par M. SADDIK Jamal
US NANCAY-NEUVY VOUZERON représentée par M. FECHE Alexandre.
US SAINT FLORENT S/CHER représentée par M. PROUTEAU Eric

Départementale 3 – Garage des Stuarts Distinction :

US DUN SUR AURON représentée par M. HENRY Yoann
CS FOECY pouvoir remis à Mme HEREAU Peggy (CS VIGNOUX)
ES BRECY représentée par M. MEUNIER Romain
CS ARGENT représenté par M. BOUTON Thomas
AS SOULANGIS représentée par M. SALMON Antoine.
O.LOIRE-VAL D'AUBOIS représenté par M. THIROT Laurent
ENT S .JUSTICES BOURGES pouvoir remis à M. LALLEMAND Jean-Patrick (US PLAIMPIED-GIVAUDINS)
AM LEREENNE SPL LERE représentée par M. COSNEFROY Laurent
US HERRY représenté par M. BERNARD Thierry
ENT.S MARMAGNE BERRY BOUY représentée par M. GARRIVET Denis
FC NERONDES représenté par M. BONNET Bertrand

Départementale 4 – My Team :

US MOULINS SUR YEVRE représentée par M. MUSARD Nicolas
AMS FOYER ST HILAIRE représenté par M. PARAT Joël
US SAINT JUST représentée par Mme BRISSEZ Claudine
AS BAUGY représentée par M. BOTELLA Alexis
ES COLOMBIERS représentée par M. COUTON Anthony
AMS MOROGUES représentée par M. MORETTE Wilfried
US SAINTE SOLANGE représentée par M. RENAUD Rémy

Clubs Partiellement Inactifs :

UFC BELLEVILLOISE représentée par M. LAMEDEE Jacques
STADE BRINONNAIS pouvoir remis à M. TURPIN José (ES AUBIGNY S/ NERE)

Jeunes :

US PLOU représentée par M. CHABANCE Christian
AS BIGNY VALLENAY représentée pouvoir remis à M. DEMILLIER Jean-Marie (US CHARENTON)
GROUPEMENT C2L représenté par M. SABOUREAU Jérémy

CLUBS ABSENTS NON REPRESENTES :

Départementale 1 – Trophée MUTUALE :

ENT AS ORVAL

Départementale 2 – CD 18 :

O. MEHUN S/ YEVRE

Départementale 3 – Garage des Stuarts Distinxiion :

JSM ST GEORGES S/ LA PREE
GRACAY GENOUILLY SP
AS ST GEORGES DE POISIEUX
AS CHALIVOY-MILON

Départementale 4 – My Team :

ASC LEVET
FC JARS
FR IDS ST ROCH
ASC FRANCO-TURQUE
RC TORTERON
AMS BENGY S/ CRAON
ETS MARCAIS

Vétérans :

FC CIVRAY
NEUVY VETERANS FOOTBALL
FC LE SUBDRAY

Partiellement Inactif :

FS PARASSY

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Mots de bienvenue adressés par **Monsieur Thierry BERNARD, Président de l'US Herry** et **Monsieur Dominique MAITREPIERRE, Maire d'Herry**, à l'intention des participants à cette Assemblée Générale qu'ils sont heureux d'accueillir aujourd'hui.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
par Monsieur Marc TERMINET,
Président du District du Cher de Football

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, Cher RAYMOND,
Monsieur le Président de la Ligue du Centre-Val de Loire de Football, Cher Antonio,
Monsieur le Président de l'UNAF 18,
Monsieur le Président du Club de l'US HERRY
Cher Daniel GAUDRY, ancien Président du District du Cher de Football et ancien 1^{er} magistrat de la Commune

Je tiens à vous présenter pour leurs absences les excuses de :

Monsieur Richard BOUDET, Vice-Président du Conseil Départemental du Cher en charge du Sport et de la Vie Associative
Monsieur Jean CHAMBON, Président du Comité Départemental du Sport Adapté

Il est de notre devoir de rendre hommage à ceux de nos amis qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale du 09 Octobre 2021, nos pensées iront plus particulièrement vers Marcel ARVIS, Président du District de 2000 à 2002, disparu le 27 mai dernier.

Merci de bien vouloir respecter un moment de recueillement en leur souvenir.

J'adresse un salut très amical à Robert GONZALES, lui-même Président du District de 2004 à 2006 et Président en exercice de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, membre par ailleurs de la Commission des Coupes & Championnats, éloigné depuis plusieurs mois de son quotidien et de toute activité à la suite d'un très sérieux accident de santé.

Vous savez qu'il est de coutume depuis longtemps établie que dans son intervention d'ouverture de l'Assemblée Générale du District le Président intervenant dresse un bilan moral de la saison sportive qui s'achève.

C'est donc à cette tâche que je vais me consacrer maintenant.

Mais avant toute chose, ce serait vider de sa substance cette intervention sans en rappeler son contexte. Nous avons tous vécu, et je ne parle que de l'activité sportive, une année difficile, incertaine, gangrenée par des comportements et des réactions sociétaux surprenants, le COVID nous faisant perdre tout repère, tout du « bien vivre ensemble » fait

d'écoute, de communication, d'indulgence, cette Vie qu'ont bâti avec force et opiniâtreté nos anciens.

Déjà bien entamé par des changements de société qui tel l'océan sur la falaise gagne inexorablement du terrain et qui nous font oublier tous ces fondamentaux, ce monde pré-pandémique qui était le nôtre hier n'est plus tout à fait le même aujourd'hui.

Nous le constatons tous chaque jour, dans la rue comme autour de la main courante ou sur le terrain.

L'écoute, le respect, la solidarité, la convivialité même parfois ont laissé trop souvent place à l'individualisme, l'indifférence, la menace voire l'agressivité.

Et malgré ces conditions nouvelles difficiles vous avez su préserver malgré tout l'essentiel de vos activités. Certes, les obligations vaccinales vous ont privées d'un certain nombre de pratiquants, les forfaits d'équipes ont été nombreux.

Alors, MERCI à vous Tous pour votre implication et votre dévouement !

Lors de l'Assemblée Générale Elective de septembre 2020, je vous ai présenté le programme d'une équipe motivée par une mandature nouvelle, programme ambitieux et qui, reconnaissons-le, n'a pas pu être totalement respecté durant ladite saison du fait des conditions environnementales que l'on sait mais programme aussi réalisé au cours de celle qui s'achève.

Pour autant, si je reprends celui-ci point par point :

. Aide en faveur de l'arbitrage :

Opération donc reconduite (prise en charge par le District de 50 % du coût de la formation, dotation d'un équipement, et cerise sur le gâteau 9 arbitres fraîchement formés ont pu assister à la Finale de la Coupe de France).

. Aide financière aux clubs départementaux :

45 d'entre eux ont pu bénéficier des 300 € prévus dans le cadre de ce soutien (ils étaient 33 la 1^{ère} saison).

N'oublions pas l'implication dans cette opération financière du Conseil Départemental du Cher qui contribue à hauteur de 5000€ dans le cadre d'un parrainage avec les clubs de D2. Qu'il en soit remercié.

. Pour la saison 2021-2022 :

Gratuité totale de tous les engagements Championnats et Coupes

Non-imputation des amendes prévues pour les clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage

Exonération totale des frais d'homologation Terrains et/ou Eclairage.

Le retour à une situation dite normale de nos activités mettra bien évidemment fin pour cette toute proche nouvelle saison à ces importantes aides dont vous avez pu bénéficier durant deux exercices.

Jusqu'à la fin de la mandature :

Exonération totale de la caution nouveau club ou reprise d'activité

. Les Nouvelles Pratiques :

Sous les houlettes de Pierre GENOT, CTD DAP, et d'Antonin GOBLET, apprenti, une 1^{ère} rencontre/exhibition de FOOT EN MARCHANT regroupant une trentaine de participants (US ST FLORENT, FC ST DOULCHARD, DISTRICT) s'est déroulée le 23 mai dernier dans les locaux du Soccer Park à Bourges dont nous avons réservé les terrains pour l'occasion.

N'hésitez surtout pas de vous rapprocher en l'occurrence de PIERRE si vous avez la moindre envie de vous lancer tout doucement dans cette sympathique et très conviviale discipline.

A ce titre, nous nous sommes portés acquéreurs de 11 paires de buts destinés spécifiquement à cette pratique que nous pouvons mettre à votre disposition.

. Défraiement des Arbitres :

Cela a pris certes du temps, celui de recueillir tous les RIB indispensables à la mise en place et au démarrage de cette opération.

Un rappel pour autant important : cette disposition nouvelle s'applique pour toutes les divisions des Championnats seniors de la D1 à la D4, mais n'est pas retenue pour les rencontres de Coupes pour lesquelles les clubs continueront à indemniser directement sur place les officiels.

. Education Citoyenne :

Lors de l'Assemblée Générale du 09 octobre 2021 qui s'est tenue à Saint-Doulchard, Nathalie COUREAU vous a énuméré toute une liste de thèmes pour lesquels elle vous proposait par la suite, par un courriel du 10 novembre 2021, d'intervenir au sein de votre club, et que je permets de vous remettre en mémoire :

- Information/formation à l'utilisation du défibrillateur entièrement automatique (DEA) (en collectif car intervention d'un médecin cardiologue).
- Atelier Manger équilibré (individuel ou collectif).
- Initiation aux premiers secours (catégories jeunes, en individuel ou collectif).
- Sensibilisation aux addictions (individuel ou collectif).
- Accompagnement pour finaliser un projet/demande de subvention/orientation vers des financeurs possibles (individuel).
- Demande d'outils pédagogiques en lien avec sport santé
- Accompagnement pour des actions ponctuelles (exemple : journée sport sans violence, action Téléthon, dépistage diabète, ou autre...).

La situation pandémique que nous traversons alors a sans aucun doute mis à mal ce catalogue d'interventions ciblées, 1 seul club ayant manifesté son intérêt pour deux des points évoqués.

Une seconde proposition vous a été adressée cette fois-ci le 28 février 2022 vous invitant à participer dans les locaux du District à la formation qu'il vous conviendrait de suivre. L'échec là-aussi a été au rendez-vous.

Loin de nous décourager, et connaissant l'opiniâtreté de Nathalie, les affres du COVID s'éloignant pour laisser place à une activité club de retour à la normalité, nous renouvellerons ces propositions d'ici quelques temps.

. Le Club des Partenaires :

Placée sous l'égide de Nathalie RIOU (MUTUALE), une première réunion a pu se tenir le 27 avril dernier dans nos locaux, réunion à laquelle ont participé 7 entreprises ou institutions sur les 13 possibles, toutes pour autant ayant marqué un avis extrêmement positif en faveur de cette initiative.

Nombre de présents plus que satisfaisant puisque s'agissant de professionnels évidemment an activité donc difficilement disponibles au jour et à l'heure retenues qu'il a fallu d'ailleurs décaler plusieurs fois.

Chacun s'est plu à reconnaître l'intérêt de se rencontrer, de faire connaissance, de découvrir les activités des autres, et cela dans la simplicité et la convivialité.

Des réflexions sont en cours, une seconde réunion devrait se tenir en septembre ou octobre prochains.

Avant d'évoquer les projets 2022-2023, parlons chiffres :

En ce qui concerne le **nombre des licenciés et de clubs**, je vous invite à prendre connaissance du tableau qui vous est présenté.



The image shows a presentation slide with a blue background and a table. The title is 'Statistiques Licences, Clubs et Arbitres Saisons 2017 à 2022'. The table has five columns: 'Années', 'Licences', '%', 'Clubs', and 'Arbitres'. The data is as follows:

Années	Licences	%	Clubs	Arbitres
2017	11017	/	111	110
2018	10887	- 1,11	104	120
2019	11266	+ 3,48	98	123
2020	10822	- 3,94	92	119
2021	9450	- 12,67	87	120
2022	9966	+ 5,46	88	98

Vous noterez, et cela n'est une surprise pour personne, que comme partout, j'oserais même dire dans toutes les disciplines sportives, l'effet COVID aura eu des conséquences catastrophiques pour les clubs en manque d'effectifs, les privant parfois d'une activité complète ou encore ne leur permettant pas d'aller jusqu'au bout d'une saison déjà bien perturbée.

Espérons que le sursaut constaté durant la saison qui s'achève, en lien direct évidemment avec un retrait de la situation pandémique, soit pérenne et fasse que nous puissions

retrouver pour 2022-2023 un niveau de compétiteurs et de clubs plus proche des chiffres 2019-2020 constatés.

Concernant l'**effectif Arbitres**, les chiffres sont beaucoup plus inquiétants. Plusieurs facteurs expliquent en partie seulement cette chute totalement imprévisible, nulle comparable avec un autre District de notre Ligue.

Nous n'avons certes pas l'exclusivité des problèmes existants (l'interruption des compétitions et un confinement qui ont provoqué un retour sur soi-même, une redécouverte des week-ends familiaux, un climat environnemental négatif et un été d'esprit sur les terrains enclin à décourager les plus passionnés) mais plus qu'ailleurs nous nous devons de prêter une attention plus grande à une situation qui, malgré nos efforts, et je tiens à souligner là l'excellent travail effectué par la CDA, nous échappe quelque peu.

Si nous pêchons par la quantité, la qualité de nos arbitres qui évoluent en régionale reste évidente, preuve en est avec les brillants résultats obtenus par notre Elite pour cette fin de saison.

Une fois n'est pas coutume, nommons-les :

Adam BENSSALAH 1^{er}, Zakaria MANA 2^{ème}, Sébastien JORANDON 3^{ème} montent en Régionale, 1 alors que Jean-Samuel CLAVIER y est maintenu.

Mounire LYAME et Youness MOUARRAF 1^{ers} de leur poule en Régionale 3 montent en Régionale 2 alors que les autres sont maintenus.

Stéphane LEFEBVRE 1^{er} et Floran TERMINET 2^{ème} montent en Assistants Régionale 1. Simon PREAUX 3^{ème} en Elite Régionale est en attente des résultats FFF.

Soit 7 montées qui correspondent à 1/3 des Arbitres de Ligue qui passent à l'échelon supérieur.

N'oublions pas nos candidats JAL qui ont réussis les épreuves pratiques : Timéo DEGOUTTE, Benjamin LECOQ et Nathanael VILBOIS.

Le Président Antonio TEIXEIRA interviendra tout à l'heure longuement concernant le **Projet Arbitrage mandature 2021-2024** lancé par la FFF et évidemment relayé par l'instance régionale et pour lequel nous seront partie prenante.

Il vous confirmera aussi le vote favorable à plus de 70 % des voix des représentants des clubs lors de la dernière Assemblée Générale de la Ligue du 11 juin dernier pour l'application de **la Licence à Points** dès la prochaine saison.

Autre projet régional devenu aujourd'hui réalité et dont vous allez tous bénéficier, **ce panneau** au message fort destiné à être apposé à l'entrée de tout lieu principal de pratique.

Vous ne partirez pas tout à l'heure sans prendre possession de l'exemplaire qui vous revient.

Dernier point d'information concernant nos activités en cours, l'interrogation adressée ces derniers mois par courrier classique, questionnaire et document de présentation à l'appui, à tous les maires du Département du Cher, soit 287 plis, les invitant à nous renseigner concernant les capacités de leur commune en terme de structures sportives et en particulier

d'aires de jeu existantes en état ou non, tels city-stade ou plateau, qui pourraient nous amener à les informer sur une activité facilement accessible ne demandant que peu d'investissements humains et/ou matériels comme le Foot en Marchant, permettant ainsi par cette offre et notre concours de redynamiser quelque peu des communes souvent rurales en mal de vie sportive.

109 municipalités nous ont répondu (38 %), un résultat loin d'être anodin quand on sait qu'1/3 au moins des réponses apportées méritent de notre part un suivi, ce dossier étant géré par Olivier BOUDET, Vice-Président, qui d'ici peu adressera un premier retour à chacun des demandeurs.

Déjà souligné en amont de mon intervention, je me dois pour autant de revenir sur l'environnement dans lequel nous évoluons depuis quelques temps et les réflexions que sont les miennes actuellement.

C'est un euphémisme que de reconnaître aujourd'hui les multiples difficultés que vous rencontrez pour gérer au mieux vos clubs. Et les raisons en sont de tout ordre.

Bien entendu, et je n'épiloguerai pas sur un sujet mille fois évoqué qu'a été ou qu'est encore la situation pandémique qui, au-delà des conséquences personnelles, a mis à terre de nombreuses équipes par un manque total d'activité liée au confinement imposé pour déboucher sur une absence cruelle d'effectif.

Au retour des affaires dites courantes, vous avez aussi dû gérer un état d'esprit différent avec l'abandon de certains repères propres à une société dont les origines se veulent pourtant sociables et constructives, conséquence collatérale d'un COVID sournois qui nous a plus ou moins tous transformé.

Je vais certainement vous étonner par les propos que je vais maintenant tenir. Ce ne sont pas des propos de déception mais plutôt des propos faits d'amertume.

Parfois, comme pour vous, dans mon pensées le ras-le-bol prend le dessus, et pourtant nous poursuivons pour la plus grande majorité d'entre nous la mission de bénévole qui nous a été confiée parce que nous aimons notre association partie intégrante de notre vie, que nous la respectons, et que certains restent, même désabusés, parce qu'il faut bien, dans certains cas plus rares, un capitaine qui s'accroche pour mener à bon port le bateau avant qu'il ne sombre.

Mais que sont donc devenues nos valeurs, pas si éloignées que cela, celles de 2019...

A l'équipe a succédé le groupe, au pot d'après-match le verre vite avalé, au respect de l'adversaire une agressivité jusque-là contenue qui refuse de porter son nom, à un « Monsieur l'Arbitre » un « Fils de ».

Vous trouvez sûrement que j'exagère, puissiez-vous avoir raison. Ce que je viens brièvement de vous rappeler n'est ni une généralité, ni de la science-fiction.

Mon rôle et ma fonction devraient m'entraîner vers d'autres constats.

Dieu sait pourtant que vous faites tous, à votre niveau, du bon boulot.

Pour ma part, je ne supporte plus ces supporters insupportables !

Certains d'entre vous se plaignent selon eux à juste titre des décisions prises par le District ou la Ligue.

Les sanctions disciplinaires sont souvent à la base de ces différends. Difficile de se mettre à la place d'un Président de bonne foi dont le club voire son licencié sont, selon lui, injustement ou exagérément pénalisés, difficile de comprendre la décision d'une

Commission de Discipline constituée pourtant de membres issus de clubs à même donc de pouvoir apprécier les faits.

La Licence à Points dont parlera tout à l'heure Antonio TEIXEIRA va, souhaitons-le, dans le sens recherché d'une amélioration d'une situation qui ne peut se permettre de dériver pus longtemps.

J'entends aussi, formule combien de fois utilisée, que *le District ne fait rien pour les petits clubs*. Cela sous-entend aide financière dans la plupart des cas.

Avons-nous bien fait durant ces deux dernières saisons de retenir la gratuité totale des engagements dans tous les championnats départementaux puis des coupes ainsi que dans d'autres domaines ?

Avons-nous bien fait de renouveler l'Opération d'Aide aux Clubs départementaux (les fameux 300 €) ?

Manque à gagner chaque année pour le District environ 45000 €.

Pour info, remerciements reçus de la part de clubs : 10 !

Je finirai par cette anecdote : un Président de club, peut-être aujourd'hui présent, se plaignant devant une Commission du District que rien justement n'était fait pour les petits clubs comme le sien, déposant 4 jours plus tard, hors délai mais acceptée tout de même, une demande concernant les 300 €.

Cela pourrait prêter à sourire si ce n'était pas décevant.

Et puis je me raisonne en me ressassant l'adage tant de fois véhiculée, et c'est bien normal, par Henry FORD : *un client satisfait en parle à une personne, un client mécontent à 10*.

Nous sommes donc dans une logique de société ! Tout va bien, me voilà rassuré. Je poursuis mon chemin et oublie ce passage fait de nostalgie et de constats négatifs, mes réflexions à haute voix ont peut-être dépassées ma pensée. Je redeviens un Président qui continue de croire en un avenir serein de notre discipline.

Le Foot revit, une saison pleine se prépare, avec elle le redémarrage possible de certains clubs, *l'arrêt, la fusion ou l'entente d'autres me rétorquerez-vous*, essayons de retrouver justement, tous ensemble, ces fondements qui ont fait durant des générations du Football un sport populaire, au sens premier du terme, accessible à tous, où ruralité et urbanité se côtoient, où le supporter redevient supportable !

Je vous remercie.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 09 OCTOBRE 2021 A ST DOULCHARD

Procès-Verbal paru officiellement le 24/11/2021 sur le site Internet du District de Football.

⇒ <https://cher.fff.fr/wp-content/uploads/sites/40/bsk-pdf-manager/5032b9da6a9d856428933327a4965733.pdf>



Vote

Adoption du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 09 Octobre 2021



Reçus : 53



Intervention de l'Équipe technique Départementale

EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE



PIERRE GENOT

CTD DAP

Développement et Animation des pratiques U6-U11
Label Jeunes
Foot à l'école
Programme Educatif Fédéral
Foot en marchant

pgenot@cher.fff.fr
06.24.87.54.74

EMMANUEL CAINER

CTD PPF

Coordonnateur ETD
PPF Garçons U13-18
Formations modulaires
Coordonnateur Sections sportives

ecainer@cher.fff.fr
06.50.53.06.72

MEHDY MOREAU

CTD FOOT FEMININ
ET NOUVELLES PRATIQUES

Football Féminin
Urban 's foot
Futsal
Beach soccer
Sport Adapté

memoreau@cher.fff.fr
07.83.89.30.30



Plaisir

Respect

Engagement

Tolérance

Solidarité



Assemblée Générale 2022



Vendredi 24 Juin 2022



La Préformation dans le Cher



Sommaire



Le Football U13 – U15 – U17 – U18

- ✓ Critériums – Festival Foot
- ✓ Championnats Départementaux
- ✓ Championnats Bi-Départementaux

La Détection – l'observation

- ✓ U13
 - Observations - Centre de Perfectionnement - Pôle Espoir
- ✓ U14 – U15
 - Observations – Sélections Bi-Départementales
- ✓ U13 U14 U15
 - Les Réseaux Sociaux

La Formation Modulaire des Educateurs

- ✓ U7 à Seniors

Les Sections Sportives

- ✓ Locales – 4 puis 3
- ✓ D'Excellence Sportive - 1



Le Football U13 – U15 – U17 – U18

- ✓ Critériums – Festival Foot
- ✓ Championnats Départementaux
- ✓ Championnats Bi-Départementaux



U13 → Critériums – Festival Foot

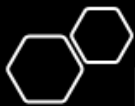
- ✓ Début de saison difficile – COVID-19 **avec 53 équipes**
- ✓ Mi saison et fin de saison – globalement bien déroulé
- ✓ **Festival Foot U13 : Bourges Foot 18 et ES Moulon**

U15 – U17 – U18 → Champ. Déptx

- ✓ U15 → Foot à 8 **avec 6 équipes puis 4**
- ✓ U15 → Foot à 11 **avec 23 équipes**
- ✓ U17 → Foot à 11 **avec 8 équipes**
- ✓ U18 → Foot à 11 **avec 10 puis 9 équipes**

U15 – U17 – U18 → Champ. Bi-Déptx

- ✓ U15 → Foot à 11 **avec BD1 * BD2 et BD3 (3 x 3 équipes)**
- ✓ U17 et U18 → Difficultés sur les Niveaux BD3
- ✓ trop peu d'équipes du 18 par rapport au 36
- ✓ Intérêt / fidélisation de nos joueurs !!! – réflexion 22/23



La Détection – l'Observation

- ✓ U13
 - Observations - Centre de Perfectionnement - Pôle Espoir
- ✓ U14 – U15
 - Observations – Sélections Bi-Départementales

- ✓ **U13 U14 U15** Attention
 - **Les Réseaux Sociaux**



U13 →

- ✓ 4 Observations – 92 joueurs
- ✓ 6 Centres de Perfectionnement
- ✓ **35 Jrs – 25 Jrs puis 16 Jrs** au Stage Départemental
- ✓ **7 Jrs proposés au Concours d'entrée du Pôle Espoir**
- ✓ **3 joueurs au stage Final**
- ✓ **1 Joueur pris – Miguel RENTE – Bourges Foot 18**
- ✓ **1 Joueur sur liste d'attente Mehdy ZNIFAKH – Bourges Foot 18**

U14 → 18/36

- ✓ Interdistricts le 27/04/2022 – La Chaussée St Victor
- ✓ **Contenu intéressant** validé par les résultats (2V – 1N – 1D)
- ✓ A suivre 2022 / 2023 !!!

U15 → 18/36

- ✓ Interdistricts le 27/11/2021 – CTR Châteauroux
- ✓ 5 Jrs du Cher au 1^{er} Stage Régional – ça faisait longtemps !!!



La Détection – l’Observation

- ✓ U13
 - Observations - Centre de Perfectionnement - Pôle Espoir
- ✓ U14 – U15
 - Observations – Sélections Bi-Départementales
- ✓ U13 U14 U15
 - Les Réseaux Sociaux



AMIDOU DOUMBOUYA Pré-sélectionné Stage National U15

17 au 21 Mai 2022

ES Moulon puis Bourges Foot 18



La Formation Modulaire des Educateurs

- ✓ U7 à Seniors



BILAN - FORMATIONS DE CADRES - 2021 / 2022

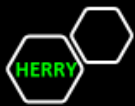
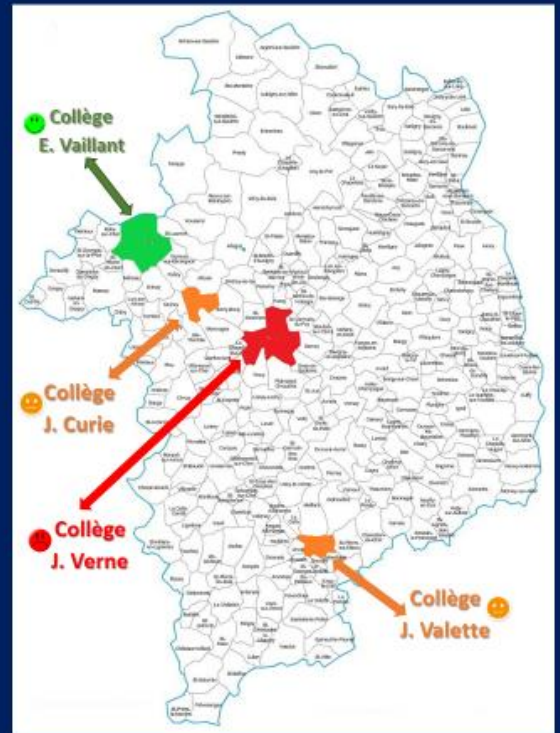
DISTRICT	MODULE	DATE	LIEUX	NOMBRE DE STAGIAIRES
	U13	Vendredi 29 et Samedi 30 Octobre 2021 au District du Cher de Football	St Doulichard	15
	U17	Vendredi 7 et Samedi 8 Janvier 2022 au District du Cher de Football	St Doulichard	7
	SENIORS	Vendredi 8 et Samedi 9 Avril 2022 au District du Cher de Football	St Doulichard	13
	U15	Vendredi 13 et Samedi 14 Avril 2022 au District du Cher de Football	St Doulichard	15
	U9	Vendredi 18 et Samedi 19 Février 2022 au District du Cher de Football	St Doulichard	17
	U11	Vendredi 25 et Samedi 26 Février 2022 au District du Cher de Football	St Doulichard	12
	U9 - Proximité	Lundi 11 et Mardi 12 Avril 2022 Bourges Foot 18	Stade J. Rimbault	15
	U11 - Proximité	Lundi 11 et Mardi 12 Avril 2022 Bourges Foot 18	Stade J. Rimbault	15

Total Educateurs Formés saison 2021 / 2022 **109**



Les Sections Sportives

- ✓ Locales – 4 puis 3
- ✓ D'Excellence Sportive - 1



Assemblée Générale 2022



Vendredi 24 Juin 2022



Le Football d'Animation



Sommaire



Bilan Football d'Animation

- ✓ Plateaux, Critériums et Rassemblements
- ✓ Expérimentation U7
- ✓ Plateaux U7 et U9 saison 2022/2023

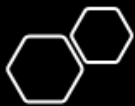
Le Foot à l'école

- ✓ Bilan de la saison 2021/2022

Le LABEL

Le Programme Educatif Fédéral

Le Foot en marchant



Le Football U7 – U9 – U11

- ✓ Plateaux
- ✓ Critériums
- ✓ Rassemblements



Nombre d'équipes engagées

- ✓ U7 = 79
- ✓ U9 = 99
- ✓ U11 = 66

Plateaux et Critériums

- ✓ U7 et U9 → après relances par @mail aux clubs, plus de 95% de retour des feuilles de plateau
- ✓ U11 → mise en place de la FMI

RASSEMBLEMENTS DEPARTEMENTAUX

- ✓ Jour de Coupe Départemental U11 – ES JUSTICES
Samedi 14 Mai - 1 équipe absente / 238 participant(e)s
- ✓ Rassemblement Départemental U9 – BOURGES FOOT 18
Samedi 18 Juin – ANNULATION
- ✓ Rassemblement Départemental U7 – FC AVORD
Samedi 25 Juin – 62 équipes engagées



Le Football U7 – U9

- ✓ Expérimentation U7
- ✓ Plateaux U7 et U9 saison 2022/2023



Expérimentation U7 (FFF)

- ✓ 2 poules concernées sur la saison (rural et urbain)
Modélisation de la pratique, balisage du terrain, référents plateau, temps de jeu...
- ✓ Des modifications seront apportées la saison prochaine, qui seront communiquées aux éducateurs et éducatrices lors des réunions de secteur

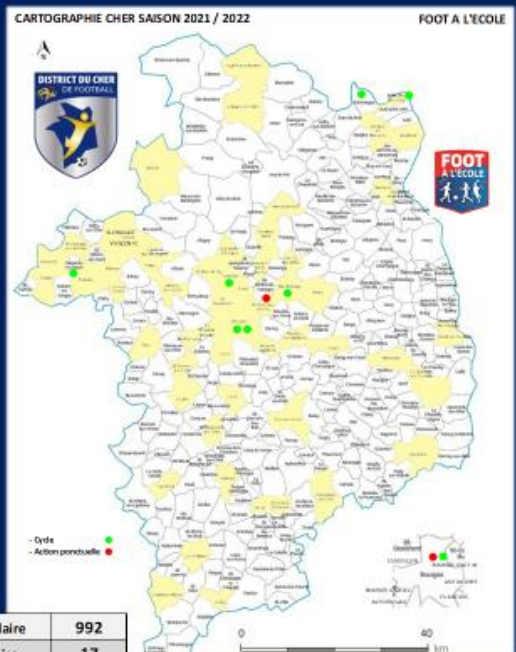
Plateaux U7 et U9 saison 2022/2023

- ✓ Gestion informatique = Application FOOT ANIMATION LOISIR
- ✓ **Après avis favorable du Comité Directeur de District, les plateaux U7 se dérouleront le matin la saison prochaine**
- ✓ Harmonisation forme de pratique avec les U9, bénéfiques enfants + parents + clubs
- ✓ Dans la mesure du possible, plateaux alternés U7 et U9 un Samedi sur deux



La Foot à l'école

- ✓ Interventions dans les écoles primaires



Nombre d'enfants qui ont participé dans l'Année Scolaire	992
Nombre d'écoles qui ont participé dans l'Année Scolaire	17
Nombre de classes qui ont participé dans l'Année Scolaire	46
Classes de Cycle 2 - CP - CE1 - CE2	26
Classes de Cycle 3 - CM1 - CM2	20



Le Football Féminin dans le Cher



Labellisation →

- ✓ 3 Nouveaux clubs labélisés "BRONZE" : FC Verdigny/Sancerre
- ✓ AS Chapelloise – Bourges Gazelec (France – Vietnam du 01/07/2022)
- ✓ 1 club labélisé "OR" : Bourges foot 18

L'offre de Pratique → Régional

- ✓ 1 club en R1F : Bourges foot 18 (Champion régional + barrages D2F)
- ✓ 3 clubs en R2F : Bourges foot 18 2 (Champion régional R2F / FC Verdigny Sancerre accession en R1F / Vierzon FC)
- ✓ 3 clubs en R3F : US Ste Solange / Bourges Portugais AS / US3C

Au niveau départemental ...

- ✓ 1 championnat SF sur 2 niveaux (14 clubs)
- ✓ Création d'équipes U11F
- ✓ Journée féminine de fin de saison (CA Guerchois)
- ✓ **Festival Foot U13F : Bourges Foot 18**

Projection N+1 →

- ✓ Tournoi Senior F de pré saison (18/36)
- ✓ Plateau de Noël féminin

Au total ...

- ✓ 1036 licenciées (forte hausse EDF – 10%)



Le LABEL JEUNES FFF

- ✓ Remise 2021/2022



2 Remises LABEL JEUNES FFF Crédit Agricole 2021/2022

- ✓ VIERZON FOOTBALL CLUB Niveau ELITE
- ✓ Bourges GAZELEC Niveau ESPOIR



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE





Le PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL



CHALLENGE NATIONAL PEF

- ✓ ES TROUY Lauréat Départemental
Remise d'un kit numérique District après une séance Foot Loisir
- ✓ CS VIGNOUX SUR BARANGEON Lauréat Régional
Visite CNF Clairefontaine du 1^{er} au 03 Juillet



Le FOOT EN MARCHANT



Vidéo du Foot en Marchant :

⇒ https://www.youtube.com/watch?v=fXl8mh_dIDs&t=1s



Assemblée Générale 2022



Vendredi 24 Juin 2022



MERCI !!!

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Intervention de Jean-Marie APERT
Secrétaire Général**

**Classements définitifs
des Championnats et
Vainqueurs des Coupes**

CHAMPIONNATS SENIORS SAISON 2021/2022

D1 Trophée Mutuale		MEHUN PORTUGAIS OL
D2 CD18	POULE A	MEHUN OL
	POULE B	CHATEAUNEUF SUR CHER SC
D3 Garage des Stuarts Distinction	POULE A	LOIRE VAL D'AUBOIS
	POULE B	BOURGES MOULON ES (3)
	POULE C	CHALIVOY AS
D4 My Team	POULE A	STE SOLANGE US (2)
	POULE B	STE SOLANGE US
	POULE C	PLAIMPIED US (2)
	POULE D	FRANCO TURQUE ASC
Vétérans	POULE A	HENRICHEMONT MENETOU US
	POULE B	MOULINS /YEVRE US
	POULE C	SAINT AMAND AS
	POULE D	VIERZON CHAILLOT SL
	POULE E	BOURGES MOULON ES
Seniors Féminines à 8	D1	SOULANGIS AS
Seniors Féminines à 8	D2	ENT. ST GERMAIN/PLAIMPIED

CHAMPIONNATS JEUNES SAISON 2021/2022

U18 D1 BI-DEPARTEMENTAUX	ENTENTE HAUT BERRY
U18 D2 BI-DEPARTEMENTAUX	VIGNOUX/NANCAY
U18 D3 BI-DEPARTEMENTAUX	AS MARCHE OCCITANE (Indre)
U17 D1 BI-DEPARTEMENTAUX	US POINCONNET (Indre)
U17 D2 BI-DEPARTEMENTAUX	JEUNES TERRES VIVES
U17 D3 BI-DEPARTEMENTAUX	MEHUN PORTUGAIS OL
U15 D1 BI-DEPARTEMENTAUX	ST FLORENT US
U15 D2 BI-DEPARTEMENTAUX	CHATEAUROUX (3) (Indre)
U15 D3 BI-DEPARTEMENTAUX 3	BERRY SUD E. (Indre)
U15 DEPARTEMENTAL FOOT A 8	VASSELAY ST ELOY FC
U15 DEPARTEMENTAL 2	ENTENTE HAUT BERRY
U15 DEPARTEMENTAL 3	TROUY ES
CRITERIUM U13 DEPARTEMENTAL 1	BOURGES MOULON ES
CRITERIUM U13 DEPARTEMENTAL 1 BIS	BOURGES PORTUGAIS AS
CRITERIUM U13 DEPARTEMENTAL 2	
POULE A	DUN US
POULE B	LURY MEREAU USA
POULE C	LES AIX RIANNS/BRECY
CRITERIUM U13 DEPARTEMENTAL 3	
POULE A	DUN US (2)
POULE B	PLOU US
POULE C	ENT.CHER NORD (2)
POULE D	ST DOULCHARD FC (2)

VAINQUEURS DES COUPES DEPARTEMENTALES SAISON 2021/2022

COUPE DU CHER E. LECLERC VAINQUEUR	BOURGES FOOT 18 (3)
FINALISTE	VIERZON FC (2)
COUPE Marc GUERITAT VAINQUEUR	VERDIGNY SANCERRE FC
FINALISTE	PLAIMPIED US
COUPE Robert FEIGENBLUM VAINQUEUR	TROUY ES (2)
FINALISTE	BOURGES MOULON ES (2)
CHALLENGE Jacques de SOUZA VAINQUEUR	AIX RIANNS US (2)
FINALISTE	CHARENTON DU CHER (2)
COUPE VETERANS Yves JACQUET VAINQUEUR	BOURGES MOULON ES
FINALISTE	VIERZON CHAILLOT SL
COUPE Gérard PICHONNAT VAINQUEUR	BOURGES FOOT 18
FINALISTE	VIERZON FC
COUPE Françoise SINEAU VAINQUEUR	ST FLORENT US
FINALISTE	ENT. VIGNOUX/NANCAY/NEUVY
COUPE Michelle BELLACHES VAINQUEUR	BOURGES FOOT 18
FINALISTE	BOURGES GAZELEC
COUPE CONSOLANTE U15 VAINQUEUR	MEHUN PORTUGAIS OL
FINALISTE	LOIRE VAL D'AUBOIS
CHALLENGE JP. SIMIER VAINQUEUR	ENT. VIERZON CHAILLOT/SALBRIS
FINALISTE	SOULANGIS AS
CHALLENGE Karine LUBERNE VAINQUEUR	ENT. ST FLORENT/CHAPELLE
FINALISTE	ENT. CHARENTON/ORVAL
CHALLENGE Marcel ARVIS VAINQUEUR	BOURGES FOOT 18
FINALISTE	BOURGES PORTUGAIS AS



Montées et Descentes Saison 2022/2023



Montées et descentes D1 Trophée Mutuale

Sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies

Monte en R3 => Bourges Moulon ES 2 – Mehun Portugais OL 1

Henrichemont Menetou 1

Vignoux CS 1

Vierzon Chaillot SL 1

Vierzon FC 3

Orval AS 1

Chapelloise AS 1

St Amand AS 2

Verdigny Sancerre FC 1

Chateauneuf S/SC 1

Mehun S/Y OL 1

Trouy ES 2

St Germain AS 2



Montées et Descentes D2 CD 18

Sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies

Bourges Portugais AS 2	Lignières AV 1
Aubigny S/Nère ES 1	La Septaine AV 1
Lury-Mereau USA 1	Avord FC 1
Les Aix Rians US 1	Bourges Gazelec 2
Massay SC 2	Plaimpied US 1
Fussy St Martin FC 2	Charenton du Cher US 1
Nancay/Neuvy US 1	St Florent US 1
Savigny Boulleret 1	Mehun Portugais OL 2
ASIE du Cher 1	Guerche CA 1
Argent CS 1	Loire Val d'Aubois 1
Bourges Moulon ES 3	Chalivoy-Milon AS 1
Vierzon Chaillot SL 2	Bourges Foot 18 4



Montées et Descentes D3 Garage des Stuarts Distinction

Sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies

St Douillard FC 2	Morthomiers OL 1	Sancoins ES 1
Vasselay St Eloy FC 1	Lunery Rosières US 1	US3C 1
Brécly ES 1	Chapelloise AS 2	St Amand AS 3
Soulangis AS 1	Gracay Genouilly S. 1	Dun US 1
Herry US 1	St Georges Prée JSM 1	Chateauneuf S/ Cher SC 2
Léré ALS 1	Foëcy CS 1	Trouy ES 3
Les Aix Rians US 2	Bourges Gazelec 3	Nérondes FC 1
Verdigny Sancerre FC 2	Vignoux CS 2	Orval AS 2
Bourges Justices ES 1	Marmagne B Bouy ES 1	Avord FC 2
Argent CS 2	Morogues AS 1	Bourges Portugais AS 3
St Hilaire ASFR 1	Mehun S/Yèvre OL 2	Plaimpied US 2
Ste Solange US 1	Baugy AS 1	Colombiers ES 1



Montées et Descentes D4 My Team

Sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies

Lury-Mereau USA 2	Morthomiers OL 2	St Georges PX AS 1
Ent. Aubigny/Brinon 2	Henri Menetou/Parassy 2	Fussy St Martin FC 3
St Doulichard FC 3	Bourges Justices ES 2	Ids St Roch FR 1
Savigny Boulleret 2	Moulins S/Yèvre US 1	Levet ASC 1
Nancay/Neuvy US 2	St Florent US 2	Lignières AV 2
Franco Turque ASC 1	ASIE du Cher 2	Charenton du Cher US 2
Mehun Portugais OL 3	Bengy AMS 1	Marçais ES 1
St Georges Prée JSM 2	Ent. St Just/Plaimpied 1	Sancoins ES 2
Vierzon Chaillot SL 3	Chapelloise AS 3	Guerche CA 2
Foëcy CS 2	Brécy ES 2	Loire Val d'Aubois 2
Vasselay St Eloy FC 2	Jars FC 1	Torteron RC 1
St Germain AS 3	Ste Solange US 2	



Classements Fair-Play





Classements Fair-Play

D1 Trophée Mutuale

Place	Numéro de club	Nom du club	Débits	Crédits	Nombre de matchs	Nombre total points
1	504976	ENT.S. AUBIGNY S/NERE	46	0	24	-46
2	505034	A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTR	51	0	24	-51
3	581320	F. C. VERDIGNY SANCERRE	64	0	24	-64
4	511654	AV. LIGNIERES	67	0	24	-67
4	527177	O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE	67	0	24	-67
6	529929	SP.L. CHAILLOT VIERZON	76	0	24	-76
7	551490	AV. DE LA SEPTAINE SAVIGNY-SOYE	116	0	24	-116
8	514340	ESPE.S. DU MOULON BOURGES	146	0	24	-146
9	517324	A.S. CHAPELLOISE	151	0	24	-151
10	581331	VIERZON F. C.	152	0	24	-152
11	524968	A.S. DES PORTUGAIS BOURGES	1188	0	24	-1188
12	512117	ENT.A.S. ORVAL	1534	0	24	-1534



Classements Fair-Play

D2 CD 18

Place	Numéro de club	Nom du club	Débits	Crédits	Nombre de matchs	Nombre total points
1	504925	U.S. CHATEAUMEILLANT	27	0	22	-27
2	547510	F. C. AVORD	35	0	22	-35
3	526146	U.S. CHARENTON DU CHER	37	0	22	-37
4	527177	O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE	39	0	22	-39
5	542541	U.S. NANCAY-NEUVY VOUZERON	45	0	22	-45
6	548848	U.S. LES AIX RIANS	47	0	22	-47
7	519060	ENT.S. TROUY	53	0	22	-53
8	505054	O. MEHUNOIS MEHUN S/YEVRE	54	0	22	-54
9	581318	A. S. DES INDOCHINOIS / EURASIENS DU CHER	56	0	22	-56
10	505026	U.S. ST. FLORENT S/CHER	59	0	22	-59
11	501541	GAZELEC S. BOURGES	62	0	22	-62
12	504892	SP.C. CHATEAUNEUF S/CHER	64	0	22	-64
13	512286	SP.C. MASSAY	69	0	22	-69
14	505015	F.C. ST. DOULCHARD	71	0	22	-71
14	505034	A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTR	71	0	22	-71
16	546492	ENT. SAVIGNY BOULLERET	73	0	22	-73
17	505075	C.A. LA GUERCHE S/L'AUBOIS	79	0	22	-79
18	524969	O. MORTHOMIERS	83	0	22	-83
19	504978	ET.S. SANCOINS	97	0	22	-97
20	581372	F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX	98	0	22	-98
21	529940	U.S. PLAUMPIED GIVAUDINS	125	0	22	-125
22	511286	A.S. ST. GERMAIN DU PUY	128	0	22	-128
23	544155	U.S. LUNERY/ROSIERES	308	0	22	-308
24	581740	F.C. VASSELAY ST ELOY DE GY	392	0	22	-392

Classements Fair-Play

D3 Garage des Stuarts Distinxion

Place	Numéro de club	Nom du club	Débits	Crédits	Nombre de matchs	Nombre total points
1	504892	SP.C. CHATEAUNEUF S/CHER	4	0	20	-4
2	504867	U.S. DUN S/AURON	5	0	20	-5
3	560729	BOURGES FOOT 18	7	0	20	-7
4	581372	F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX	8	0	20	-8
4	581320	F. C. VERDIGNY SANCERRE	8	0	18	-8
6	534018	A.S. SOULANGIS	9	0	18	-9
7	518761	F.C. NERONDES	10	0	20	-10
8	504976	ENT.S. AUBIGNY S/NERE	11	0	18	-11
9	512117	ENT.A.S. ORVAL	13	0	20	-13
9	553691	U.S. HENRICHMONT MENETOU SALON	13	0	18	-13
11	524269	AM. LEREENNE S.P.L. LERE	14	0	18	-14
12	504956	C.S. ARGENT S/SAULDRE	15	0	18	-15
13	547510	F. C. AVORD	16	0	20	-16
14	519060	ENT.S. TROUY	17	0	20	-17
15	548848	U.S. LES AIX RIANS	18	0	18	-18
16	517324	A.S. CHAPELLOISE	20	0	19	-20
17	529929	SP.L. CHAILLOT VIERZON	21	0	18	-21
18	501541	GAZELECS. BOURGES	26	0	19	-26
19	504909	C.S. FOECY	27	0	19	-27
20	505260	ET.S. BRECY	30	0	18	-30
21	514340	ESPE.S. DU MOULON BOURGES	36	0	19	-36
22	533409	A.S. ST. GEORGES DE POISEUX	41	0	20	-41
23	544759	O. LOIRE VAL D'AUBOIS	47	0	18	-47
24	547570	GRACAY GENOUILLY SP.	50	0	19	-50
25	542367	C.S. VIGNOUX S/BARANGEON	51	0	19	-51
26	523934	U.S. HERRY	54	0	18	-54
27	526150	J.S. LA MONTAGNE ST. GEORGES PREE	56	0	19	-56
28	524968	A.S. DES PORTUGAIS BOURGES	78	0	20	-78
29	518542	A.S. CHALUVOY MILON	137	0	20	-137
30	525137	ENT.S. JUSTICES BOURGES	149	0	19	-149
31	551465	ENT.S. MARMAGNE BERRY BOUY	264	0	19	-264

Classements Fair-Play

D4 My Team

Place	Numéro de club	Nom du club	Débits	Crédits	Nombre de matchs	Nombre total points
1	527177	O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE	0	0	20	0
1	516878	U.S. ST. JUST	0	0	19	0
3	517324	A.S. CHAPELLOISE	1	0	19	-1
3	504923	A. S. DE BAUGY	1	0	19	-1
3	542541	U.S. NANCAY-NEUVY VOUZERON	1	0	16	-1
3	529038	F.C. JARS	1	0	16	-1
3	504956	C.S. ARGENT S/SAULDRE	1	0	16	-1
8	525436	U.S. STE. SOLANGE	2	0	35	-2
8	511654	AV. LIGNIERES	2	0	15	-2
10	548287	R.C. TORTERON	3	0	20	-3
10	546492	ENT. SAVIGNY BOULLERET	3	0	16	-3
10	529932	AM.S. MOROGUES	3	0	16	-3
13	582461	A.S.C. FRANCO-TURQUE DE BOURGES ET DU CHER	4	0	19	-4
13	546258	AM.S. BENGY S/CRAON	4	0	18	-4
15	544759	O. LOIRE VAL D'AUBOIS	5	0	20	-5
15	505260	ET.S. BRECY	5	0	16	-5
17	524570	U.S. MOULINS S/YEVRE	6	0	20	-6
17	525264	ET.S. MARCAIS	6	0	15	-6
19	511286	A.S. ST. GERMAIN DU PUY	7	0	20	-7
19	581318	A. S. DES INDOCHINOIS / EURASIENS DU CHER	7	0	16	-7
19	529940	U.S. FLAMPIED GIVALDINS	7	0	14	-7
22	520710	AM.S. DU FOYRUR. ST. HILAIRE	8	0	19	-8
23	504909	C.S. FOECY	9	0	20	-9
23	505015	F.C. ST. DOULCHARD	9	0	16	-9
25	537086	ET.S. COLOMBIERS	11	0	15	-11
26	505054	O. MEHUNOIS MEHUN S/YEVRE	12	0	20	-12
26	553759	FOY. RUR. IDS ST.ROCH	12	0	16	-12
28	526146	U.S. CHARENTON DU CHER	18	0	16	-18
29	505075	C.A. LA GUERCHE S/L'AUBOIS	19	0	20	-19
30	504978	ET.S. SANCOINS	21	0	15	-21
31	510559	A.S. CANTONALE LEVET	36	0	16	-36
32	505026	U.S. ST. FLORENT S/CHER	37	0	20	-37
33	526150	J.S. LA MONTAGNE ST. GEORGES PREE	39	0	19	-39
34	529929	SP.L. CHAILLOT VIERZON	108	0	20	-108
35	525137	ENT.S. JUSTICES BOURGES	158	0	19	-158

**Propositions de Modifications règlementaires
présentées par Olivier ALLEZARD
Président de la Commission Statuts et Règlements**

Règlement de la Coupe du Cher E. LECLERC

Ancien texte

Article 1

Le District du Cher de Football organise chaque année une compétition dénommée «Coupe du Cher» Celle-ci était dotée à l'origine d'un objet d'art offert au District du Cher par M. André DE CONTADES. Les finalistes recevront chacun une coupe dont ils auront la garde pendant un an. À charge pour eux d'en assurer l'entretien pendant ce temps et d'en faire retour, à leurs risques et frais, vingt jours au moins avant la date de la Finale de la saison suivante.

Nouveau texte

Article 1

Le District du Cher de Football organise chaque année une compétition dénommée «Coupe du Cher E. LECLERC». Cette épreuve sera dotée d'une coupe fournie par le partenaire. Le vainqueur en aura la garde pendant un an et en fera retour à ses risques et frais, 20 jours au moins avant la date de la finale de la saison suivante.

Les deux finalistes recevront chacun une coupe souvenir qu'ils garderont définitivement.

Ancien texte

Système de l'épreuve

Article 4

La Coupe du Cher se dispute par élimination directe. L'ordre et le lieu des rencontres sont fixés par tirage au sort, Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure. S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

Nouveau texte

Système de l'épreuve

Article 4

La Coupe du Cher se dispute par élimination directe.
Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré,
Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure. S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

Ancien texte

Calendriers

Article 5

Le calendrier et l'ordre des rencontres sont établis par la Commission Coupes et Championnats. Les matches de Coupe se joueront aux heures fixées par la Commission Coupes et Championnats.

Les lieux et dates des 1/2 Finales et Finale seront fixés chaque saison par la Commission Coupes et Championnats et soumis pour approbation au Comité de Direction qui se donne le droit de les modifier en cours de compétition. Si les exigences du calendrier ne permettent pas de pouvoir disputer la finale avant l'Assemblée Générale, des matches pourraient avoir lieu en semaine.

Nouveau texte

Calendriers

Article 5

Le calendrier et l'ordre des rencontres sont établis par la Commission Coupes et Championnats. Les matches de Coupe se joueront aux heures fixées par la Commission Coupes et Championnats.

Les lieux et dates des 1/2 Finales et Finale seront fixés chaque saison par la Commission Coupes et Championnats et soumis pour approbation au Comité de Direction qui se donne le droit de les modifier en cours de compétition. ~~Si les exigences du calendrier ne permettent pas de pouvoir disputer la finale avant l'Assemblée Générale, des matches pourraient avoir lieu en semaine.~~

Ancien texte

Article 8

Des peines sévères seront infligées aux joueurs dont la conduite aura été la cause d'incidents, avant, pendant ou après le match.

Les clubs seront tenus pour responsables des désordres ou incidents qui pourraient résulter de la conduite de leurs joueurs.

Nouveau texte

Article 8

Des peines sévères seront infligées aux joueurs dont la conduite aura été la cause d'incidents, avant, pendant ou après le match.

Les clubs seront tenus pour responsables des désordres ou incidents qui pourraient résulter de la conduite de leurs joueurs, **encadrants, supporters et/ou spectateurs (cf. règlement disciplinaire FFF + barème majoré de la Ligue Centre-Val de Loire)**

Ancien texte

Article 11

Un club déclarant forfait ne pourra ni organiser, ni disputer un autre match le jour où il devait jouer un match de Coupe, ni prêter de joueur pour une autre rencontre, sous peine de suspension du club et des joueurs.

Le club sera pénalisé d'une amende qui sera prélevée sur le compte du club.

Nouveau texte

Article 11

Un club déclarant forfait ne pourra ni organiser, ni disputer un autre match le jour où il devait jouer un match de Coupe, ~~ni prêter de joueur pour une autre rencontre, sous peine de suspension du club et des joueurs.~~

Le club sera pénalisé d'une amende qui sera prélevée ~~sur le compte du club sur son compte.~~

Ancien texte

Article 14

A partir des huitièmes de Finale ou lorsque deux équipes de niveau régional ou de Départementale 1 s'affronteront, des arbitres assistants seront désignés ainsi qu'un délégué officiel, membre du Comité de Direction ou d'une Commission du District.

Nouveau texte

Article 14

A partir des huitièmes de Finale ou lorsque deux équipes de niveau régional ou de Départementale 1 s'affronteront, des arbitres assistants seront désignés ainsi qu'un délégué officiel, ~~membre du Comité de Direction ou d'une Commission du District~~ membre dûment mandaté par le District du Cher de Football.

Ancien texte

Licences

Article 15

Se reporter aux Articles 28 à 33 au chapitre 3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Nouveau texte

Licences

Article 15

Se reporter aux Articles 28 à **31** au chapitre 3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Ancien texte

Participation aux matches

Article 17

En cas de match à rejouer, les joueurs participant à cette rencontre devront être qualifiés auprès de leur club, à la date de la rencontre initiale.

En cas de match remis, les joueurs participant à cette rencontre devront être qualifiés auprès de leur club à la date du match remis et en conformité avec l'Article 152 des Règlements Généraux de la FFF

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale pour ensuite :

- N'être pas parvenue à son terme réglementaire.
- Se terminer par un résultat nul alors qu'il doit fournir un vainqueur,
- Avoir eu un résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'il doit être joué à nouveau.

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque et à la date initiale qui a été fixée, n'a pu avoir commencement d'exécution.

Toutefois, si un match est arrêté il sera fait application des dispositions de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF

Nouveau texte

Participation aux matches

Article 17

En cas de match à rejouer, les joueurs participant à cette rencontre devront être qualifiés auprès de leur club, à la date de la rencontre initiale.

En cas de match remis, les joueurs participant à cette rencontre devront être qualifiés auprès de leur club à la date du match remis et en conformité avec l'Article ~~152~~ 120.2 des Règlements Généraux de la FFF

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale pour ensuite :

- N'être pas parvenue à son terme réglementaire.
- Se terminer par un résultat nul alors qu'il doit fournir un vainqueur,
- Avoir eu un résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'il doit être joué à nouveau.

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque et à la date initiale qui a été fixée, n'a pu avoir commencement d'exécution.

Toutefois, si un match est arrêté il sera fait application des dispositions de l'article 226-2 des Règlements Généraux de la FFF

Ancien texte

Réserves - Réclamations

Article 21

Se reporter à l'article 43 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Nouveau texte

Réserves - Réclamations

Article 21

Se reporter à l'article 43 ~~37~~ des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Ancien texte

Appels

Article 22

I - Spécifiques à la discipline

Se reporter aux Articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

II - Autres cas

a) En ce qui concerne les appels, autres que ceux relevant des sanctions disciplinaires, ils seront jugés par la Commission d'Appel Sportive et Autres. Ils peuvent être interjetés, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du Club, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme définies à l'Article 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

b) Appel des décisions de la Commission d'Appel pourra être fait auprès de la Ligue Centre-Val de Loire, Ils doivent être interjetés, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du Club, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme définies à l'Article 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Dans le cas d'un appel auprès de la Ligue, le montant du droit est fixé annuellement par le Comité de Direction de Ligue

Les frais nécessités par l'audition des autres personnes convoquées par la Commission sont imputés à l'appelant Seuls les membres titulaires d'une licence "dirigeant" peuvent représenter leur club. Ils ont toutefois la possibilité de se faire assister par une personne de leur choix.

c) L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 des RG de la FFF.

Nouveau texte

Appels

Article 22

I - Spécifiques à la discipline

Se reporter aux Articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

II - Autres cas

a) En ce qui concerne les appels, autres que ceux relevant des sanctions disciplinaires, ils seront jugés par la Commission d'Appel Sportive et Autres. Ils peuvent être interjetés, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du Club, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme définies à l'Article 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

b) Appel des décisions de la Commission d'Appel pourra être fait auprès de la Ligue Centre-Val de Loire, Ils doivent être interjetés, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du Club, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme définies à l'Article 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Dans le cas d'un appel auprès de la Ligue, le montant du droit est fixé annuellement par le Comité de Direction de Ligue

Les frais nécessités par l'audition des autres personnes convoquées par la Commission sont imputés à l'appelant Seuls les membres titulaires d'une licence "dirigeant" peuvent représenter leur club. Ils ont toutefois la possibilité de se faire assister par une personne de leur choix.

c) L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 des RG de la FFF.

Ancien texte

Article 27

Lors des rencontres de Coupe, les clubs devront accorder l'accès gratuit sur le terrain aux membres du club visiteur sur présentation des licences joueurs(es) ou dirigeant(e)s.

- a) Ont également droit à l'accès gratuit sur tous les terrains du District
- ⇒ Les titulaires des cartes officielles délivrées par la FFF ou par la Ligue Centre-Val de Loire et revêtues du cachet de la saison en cours,
 - ⇒ Les titulaires de la carte (saison en cours) de l'Amicale des Educateurs de Football (AEF) du Cher sur présentation de celle-ci
 - ⇒ Les titulaires de cartes de presse délivrées par la FFF ou par la Ligue Centre-Val de Loire,
 - ⇒ Les titulaires de cartes d'identité de la DDCSPP du Cher,
 - ⇒ Les porteurs d'invitations délivrées par le District,
 - ⇒ Les enfants de moins de douze ans,
- b) Une réduction de 50 % sur toutes les catégories de place est consentie :
- ⇒ Aux mutilés à 50 % et plus,
 - ⇒ Aux militaires non-officiers en tenue,
 - ⇒ Aux scolaires en groupe ou porteurs d'une attestation du Chef de leur Etablissement.

Nouveau texte

Article 27

Lors des rencontres de Coupe, les clubs devront accorder l'accès gratuit sur le terrain aux membres du club visiteur sur présentation des licences joueurs(es) **ou dirigeant(e)s ou listing des licenciés du club.**

Ont également droit à l'accès gratuit sur tous les terrains du District :

- ⇒ Les titulaires des cartes officielles délivrées par la FFF ou par la Ligue Centre-Val de Loire et revêtues du cachet de la saison en cours,
- ⇒ Les titulaires de la carte (saison en cours) de l'Amicale des Educateurs de Football (AEF) du Cher sur présentation de celle-ci
- ⇒ Les titulaires de cartes de presse délivrées par la FFF ou par la Ligue Centre-Val de Loire,
- ⇒ Les titulaires de cartes d'identité de la ~~DDCSPP~~ **DDETSPP** du Cher,
- ⇒ Les porteurs d'invitations délivrées par le District,
- ⇒ Les enfants de moins de douze ans,
- ⇒ **Les arbitres du District en activité ainsi que les membres des Commissions Départementales**

Une réduction de 50 % sur toutes les catégories de place est consentie :

- ⇒ ~~Aux mutilés à 50 % et plus,~~ les personnes en situation de handicap sur présentation de leur carte originale de mobilité Inclusion.**
- ⇒ ~~Aux militaires non-officiers en tenue,~~**
- ⇒ ~~Aux scolaires en groupe ou porteurs d'une attestation du Chef de leur Etablissement.~~**

Nouveau texte

Recettes - Règlement financier

Article 28

Les recettes des matches de Coupe seront réparties comme suit :

- 1) Pour tous les matches joués sur le terrain de l'un des deux adversaires en présence :
Pour le premier tour : 40 % au club visité, 60 % au club visiteur,
Pour les tours suivants y compris les demi-finales : 30 % au club visité, 30 % au club visiteur et 40 % au District.
Ce partage sera effectué après déduction des frais d'arbitrage et éventuellement de ceux du délégué officiel.
- 2) Lorsqu'un match aura lieu sur terrain neutre, il sera ainsi procédé :
~~Sur la recette : 10 % au club support (les frais de traçage, police, contrôle, etc... sont compris dans les 10 %, exception faite pour les stades en régie municipale, qui ont un règlement propre)~~
Au défraiement de l'arbitre et des arbitres assistants et le cas échéant du délégué officiel. Le solde sera réparti à raison de 30 % à chaque club et 40 % au District. ~~Après déduction des frais des officiels~~
- 3) Pour la Finale, la répartition se fera ainsi :
Après déduction des frais engagés par le District pour le compte de cette Finale (impression billetterie, service de sécurité...) et de la prise en charge des frais des officiels (arbitres, délégués) de la Finale et du match se disputant en lever de rideau,
30 % du solde restant sera attribué à chacun des finalistes et 20 % au District et 20 % répartis équitablement entre les 2 finalistes de la Coupe M. Guéritat.
- 4) ~~La partie buvette et restauration sera à charge et au bénéfice financier du club accueillant la finale.~~
Le club ne faisant pas acquitter un droit d'entrée prendra à sa charge l'intégralité des frais des officiels (~~hors demi-finales et finale~~).

Ancien texte

Sponsoring

Article 31

- a) Jusqu'aux 1/2 finales incluses, les joueurs participant à l'épreuve peuvent porter sur leurs maillots la publicité choisie par leur club suivant les règles d'usage habituelles.
- b) Si un accord de partenariat est contracté par le District du Cher pour la finale, les équipes seront informées 2 mois à l'avance et seront tenues de faire porter aux joueurs finalistes les équipements, aux couleurs du District, offerts par le partenaire, ceci depuis l'entrée sur le terrain avant le coup d'envoi jusqu'à la rentrée aux vestiaires après la remise des trophées. Les dispositions de l'accord de partenariat sont portées à la connaissance des clubs engagés.
- c) Si aucun accord de partenariat n'est contracté par le District, les joueurs finalistes peuvent porter sur leurs maillots la publicité choisie par leur club suivant les règles d'usage habituelles.

Nouveau texte

Sponsoring

Article 31

Jusqu'aux 1/2 finales incluses, les joueurs participant à l'épreuve peuvent porter sur leurs maillots la publicité choisie par leur club suivant les règles d'usage habituelles.
Si un accord de partenariat est contracté par le District du Cher ~~pour la finale~~, les équipes seront informées 2 mois à l'avance et seront tenues de faire porter aux joueurs ~~finalistes~~ les équipements, ~~aux couleurs du District~~, offerts par le partenaire, ceci depuis l'entrée sur le terrain avant le coup d'envoi jusqu'à la rentrée aux vestiaires après la remise des trophées. Les dispositions de l'accord de partenariat sont portées à la connaissance des clubs engagés.
~~Si aucun accord de partenariat n'est contracté par le District, les joueurs finalistes peuvent porter sur leurs maillots la publicité choisie par leur club suivant les règles d'usage habituelles.~~

Ancien texte

Article 32

Affichage composition des équipes

A partir des ¼ de finale, la composition des équipes doit être affichée, à la diligence du club recevant, en un lieu accessible aux journalistes.

Nouveau texte

Article 32

Affichage composition des équipes

~~A partir des ¼ de finale, la composition des équipes doit être affichée, à la diligence du club recevant, en un lieu accessible aux journalistes.~~

Ancien texte

Article 33

Organisation de la Finale

La Finale de la Coupe du Cher fera l'objet d'un cahier des charges spécifique qui sera remis à chaque club finaliste et commenté au cours d'une réunion préparatoire à ladite Finale, tenue au siège du District du Cher, 10 à 15 jours avant le déroulement de la rencontre.

Nouveau texte

Article 32

Organisation de la Finale

~~La Finale de la Coupe du Cher fera l'objet d'un cahier des charges spécifique qui sera remis à chaque club finaliste et commenté au cours d'une réunion préparatoire à ladite Finale, tenue au siège du District du Cher, 10 à 15 jours avant le déroulement de la rencontre.~~

Ancien texte

Modifications

Article 34

Toute modification du présent règlement doit être validée au préalable par l'Assemblée Générale Ordinaire du District du Cher de Football.

Nouveau texte

Modifications

Article 33

Toute modification du présent règlement doit être validée au préalable par l'Assemblée Générale Ordinaire du District du Cher de Football.

Ancien texte

Cas non prévus

Article 35

Les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis pour décision au Comité de Direction du District du Cher de Football.

Ces présents Règlements annulent ceux parus antérieurement.

Nouveau texte

Cas non prévus

Article 34

Les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis pour décision au Comité de Direction du District du Cher de Football.

Ces présents Règlements annulent ceux parus antérieurement.

Vote



☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Projet Arbitrage mandature 2021-2024

Présentation faite par Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football

Monsieur le Maire de HERRY,
Monsieur le Représentant du CDOS, Cher Raymond,
Monsieur le Président du District du Cher, Cher Marc,
Monsieur le Président du Club de l'US HERRY,

Chers Collègues du Comité Directeur du district du Cher, des clubs, que dans notre famille vous soyez dirigeant, arbitre, joueur, salarié,

Chers amis,

Quel plaisir de se retrouver après une saison qui a été enfin à son terme car nous en avons été privés pendant les deux dernières années et pour moi c'est encore un plaisir plus énorme de retrouver des Dirigeantes, Dirigeants ou des Bénévoles que j'ai eu le plaisir de côtoyer pendant mes treize années de Président de District.

Au tableau des points positifs à cette situation pour le moins exceptionnelle, nous devons bien évidemment constater **la formidable mobilisation de tous les acteurs**, des instances jusqu'aux licencié(e)s en passant par leurs Clubs, qui **au cours des deux saisons passées**

ont su faire preuve de solidarité et d'engagement pour que le fil qui unit la grande famille du football ne soit pas coupé.

Bien sûr, nous pensons aux **mesures fortes** qui ont été prises par les institutions : l'État avec en particulier le [Pass'Sport](#) et les instances (la [FFF](#), les Ligues et les Districts) avec la mise en place du fond de solidarité en juin 2020 et les mesures prises en faveur des Clubs et de leurs licencié(e)s.

Au-delà de cet élan, **nous tenons à saluer l'imagination et l'activité des Clubs amateurs** qui pendant toute cette période ont agi pour maintenir le lien avec leurs licencié(e)s et ainsi facilité la reprise de septembre dernier.

C'est là, un deuxième motif de satisfaction. Quels que soient les territoires, quelles que soient les pratiques - pour certaines comme le Futsal, la crise a été encore plus rude - chaque acteur du football dans ses prérogatives (Instances et Clubs) a fait en sorte que cette saison 2021-2022 se déroule pour le mieux. Après deux années de quasi-disette, les licencié(e)s ont retrouvé en nombre le chemin des terrains et de leurs Clubs, en particulier les féminines qui illustrent de plus en plus l'avenir du football.

In fine et ce n'est pas le point le moins insignifiant, cette crise aura également permis aux acteurs du football de s'organiser non seulement au cas où notre sport devrait être confronté à de nouvelles secousses mais aussi - et peut-être surtout - de **réfléchir aux rôles et à l'engagement de chacun pour servir au mieux le football et son organisation.**

Pendant cette saison l'ensemble des Présidents de Ligue puis avec leurs Présidents de District ont échangé sur différents sujets intéressant directement la vie des clubs : l'arbitrage, la formation, la féminisation, le plan "[PERFORMANCES 2024](#)" et la réforme des championnats nationaux qui subissent l'effet papillon de celle de la Ligue 1...

Sur ce dernier point, **concernant la réforme des championnats nationaux, nous avons souhaité consulter les Présidents des Clubs et les Comités directeurs des Ligues afin de trouver un consensus et de proposer des solutions adaptées aux enjeux dans le cadre d'un agenda moins contraint.**

Une démarche collective qui est guidée par la défense des intérêts des clubs des différents championnats nationaux et de 5 propositions la Fédération n'en a proposé plus que deux qui relatent les discussions que nous avons eu avec vous lors de notre réunion du 22 mars dernier.

Enfin celle que nous voulions a été adoptée lors de l'AG de la FFF du 18 juin avec la réduction de la N3 à 8 poules au lieu de 6 avec une échéance plus courte.

Concernant notre saison 2021/2022.

L'attente créée par presque deux années de disette nous faisait espérer un retour des compétitions placé sous le signe de la fête, de l'engagement pour un football porteur de ses valeurs.

Si d'une façon générale la rentrée s'est bien déroulée, nous constatons malheureusement depuis **une recrudescence des incivilités sur les terrains régionaux et départementaux**, et ce, avec plus ou moins la même intensité sur tous les territoires. La dernière ligne droite des compétitions traditionnellement toujours plus tendue ne peut expliquer à elle seule cette évolution.

Aussi, au-delà de la vigilance dont les institutions font et ont fait preuve (en particulier les commissions de discipline), nous en appelons à la responsabilité de chacun(e) - instances, clubs, licencié(e)s - pour qu'un effort soit fait.

Les actions de prévention comme celle menée à l'initiative de la [FFF](#) et de la [LICRA](#) à l'occasion de **la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** tenue du 21 au 28 mars dernier ne peuvent suffire si tous les acteurs du football ne se responsabilisent pas pour vivre leur passion.

Lors de son Assemblée Générale de Vendôme, la Ligue a fait adopter deux projets qui peuvent permettre à nos licenciés de se responsabiliser :

- La licence à points adoptée à 78%
- Le Bonus/Malus adoptée à 57%

Nous espérons que ces nouveaux règlements vont assainir nos rencontres.

Et nos engagements sur cette saison écoulée :

Si vous vous souvenez nous avons affectée une somme à destination des Clubs dans le cadre du « Retour au Foot » chez les jeunes de 160 000€ afin de vous doter de :

- **D'une paire de Mini buts** de football d'animation et la possibilité d'en commander une deuxième en ne payant que 50% du prix.

Oui le seul regret c'est le délai, la guerre d'Ukraine est passée par là !!! mais ils sont arrivés dans les Districts ou à la Ligue et les remises vont d'effectuer dans les semaines à venir. Vous recevrez un mail d'invitation pour les retirer.

- **Une plaque contre les incivilités**, celle-ci sont fabriquées et vous seront remises tout à l'heure au même temps que les mini buts. Un exemplaire est ici devant cette scène.

Une présentation de son utilisation va vous être présentée.

- Présentation de la vidéo -

⇒ <https://www.youtube.com/watch?v=EIIilpHbH3k>

Le troisième engagement était la création d'une **plateforme de localisation** de nos Clubs à destination de vos futurs licenciés.

Elle a pris du retard dans sa diffusion car nous l'avons affinée à la suite de l'utilisation et aux remarques d'un groupe de travail. Celle-ci a été lancée et vous pouvez retrouver le lien sur notre site.

- Présentation de la vidéo concernant son utilisation -

⇒ <https://www.youtube.com/watch?v=yaHNY4o7Izg&t=1s>

Et nos Projets 2022/2023

⇒ **Le Développement du Football féminin**

La féminisation du sport en général, du football en particulier, est sur toutes les lèvres. Très clairement évoquée comme un objectif dans la [Loi du 2 mars visant à démocratiser le sport](#)

en France, le mouvement est considéré par la FFF et ses organes déconcentrés (Ligues et Districts) comme une priorité pour le développement du football.

Au-delà de la sélection nationale qui, nous l'espérons, se distinguera lors du prochain EURO en Angleterre cet été et de ses clubs qui rayonnent sur l'Europe comme l'OL ou le PSG, la volonté de la fédération est de promouvoir les femmes dans les instances et la direction des Clubs.

Pour rappel, les chiffres de la féminisation du football en France :

- 163 717 pratiquantes (contre 60 000 en 2011-2012, soit une hausse de 173%)
- 33 385 dirigeantes (contre 26 717 en 2011-2012, soit une hausse de 25%)
- 1 887 éducatrices (contre 831 en 2011-2012, soit une hausse de 127%)
- 1 006 arbitres féminines (contre 674 en 2011-2012, soit une hausse de 49%)
- 11,9% des membres de commissions fédérales sont des femmes
- 3 commissions fédérales (sur 33) sont présidées par une femme
- 11 commissions ne comptent aucune femme
- 15,17% des membres de comités directeurs des instances fédérales sont des femmes
- 976 clubs amateurs sont présidés par une femme.

Nous avons notre projet de développement du football féminin avec une aide financière pour doter d'un équipement textile la création de nouvelles équipes et avec la prise en charge par la Ligue des coûts de formation de 50 éducatrices.

⇒ Le développement de l'Arbitrage





CRÉER UNE ETR EN ARBITRAGE

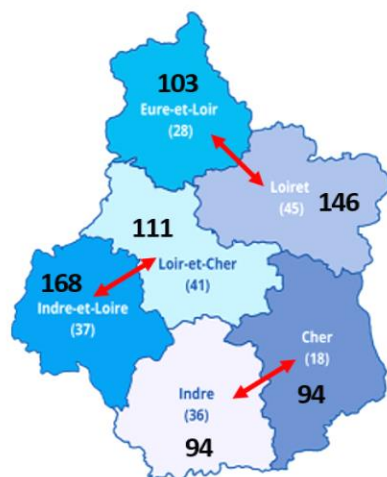
PROJET :

- S'inspirer de la structuration mise en place par la DTN avec les ETR ;
- Recrutement de conseillers techniques départementaux en arbitrage (relai de proximité pour les CDA, la formation, le recrutement et la fidélisation des arbitres)
- Répartition en fonction du nombre de licenciés sur le territoire et les moyens financiers à disposition (régionalisation des postes, cofinancement Ligue / Districts)
- Animation du réseau des CTDA par le CTRA (G.Cheneau).



CRÉER UNE ETR EN ARBITRAGE

Projet Régionalisation :



Réflexion : 1 CTDA pour 200 arbitres

À Court Terme : 2022/2023

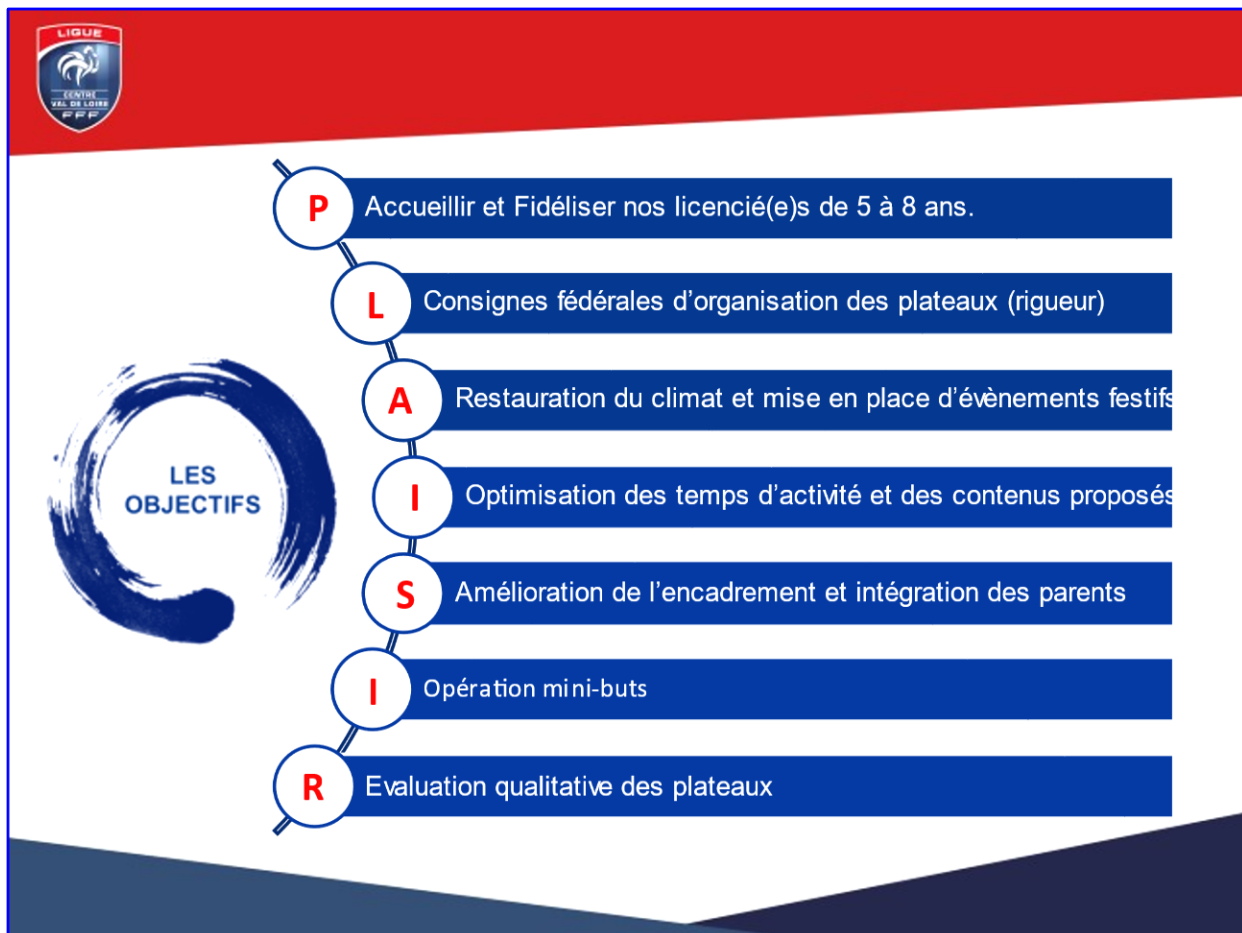
- 2 ou 3 postes (optimisation des moyens humains existants)
- Postes CTDA 28/45, 37/41 et 18/36 ;

À Long Terme : 2024/2028

- 4 postes
- 1 CTDA à temps plein pour D37 et D45 ;
- 1 CTDA pour 2 districts 28/41 et 18/36 ;

⇒ La Ligue prévoit une aide sur ce projet pour le financement des postes de Conseillers Techniques en Arbitrage de 47 000€.

⇒ **Améliorer l'organisation de nos plateaux U7 / U9**



Le but est d'améliorer l'encadrement de ces plateaux et en y intégrant aussi des parents.

Avoir des référents « accueil » ou (et) « délégué de plateau » avec comme missions :

- Être en responsabilité d'un secteur U7 et/ou U9
- Être la personne ressource du secteur (connaissance du secteur et de ses clubs)
- Être la personne ressource des plateaux du secteur (connaissance de la philosophie des plateaux et des règles du jeu U7 et U9)
- Utilisation de l'application Foot Animation Loisir
- Faire le suivi des plateaux avec l'outil Foot Animation Loisir
- Présenter son rôle et l'application Foot Animation Loisir dans le cadre de la réunion de rentrée de votre secteur (coanimation avec le CTD DAP)

⇒ Ces personnes seront reconnaissables par un vêtement fourni par la Ligue

Avant de clôturer je vous voudrais vous faire part de certaines négociations avec notre Fédération.

J'ai réussi à obtenir une enveloppe supplémentaire pour le Fond d'Aide au Football Amateur dans le chapitre « Equipements » de 51 000€ et le financement de l'ensemble des demandes d'aides au niveau des dossiers des minibus qui étaient en attente, 3 finançables et nous en aurons 12 de financés, nous sommes la Ligue bénéficiant de l'aide la plus importante dans ce chapitre.

Voici ce que je voulais vous dire lors de cette Assemblée et je peux vous assurer, c'est que tous les élus de la Ligue et leurs salariés sont motivés pour **VOUS SERVIR AU MIEUX ! Et surtout tenir les engagements que nous prenons envers vous.**

Je tiens à saluer la qualité, la richesse et la tenue des présentations et discussions auxquels il nous a été donné d'assister.

Merci pour votre patiente écoute, pour votre engagement dans notre passion et surtout je vous souhaite de bonnes vacances, ressourcez-vous auprès de ceux qui vous sont chers car le temps passe vite et on ne prend jamais assez de temps d'en profiter dès que cela est possible et quand on s'en aperçoit il est trop tard.

Bonne soirée et à bientôt.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Remises de Récompenses et Médailles Médaille d'Honneur du District

Bénévole Club

Mme Madeleine RENAUD (FC ST DOULCHARD)

Bénévole Club

Mme Isabelle BLANCHARD (JSM ST GEORGES S/ LA PREE)

Bénévole Club

Mr Frédéric KUCEJ (US PLAIMPIED-GIVAUDINS)

Bénévole Club/Commission Départementale

Mme Marie-Claude CHABANCE (US PLOU)

Bénévole Club/Commission Départementale

Mr Christian CHABANCE (US PLOU)

Entraîneur/Educateur

Mr Davy MERABTI (VIERZON FC)

Au titre de l'Arbitrage

Mr Daniel PELOILLE

Comité Directeur

Mr Jean-Claude CLOUVET

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Allocution de Mr Raymond OURY, Président du CDOS 18

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Ligue de Football, Monsieur le Président du District du Cher, Mesdames et Messieurs les Présidents (es) des clubs, chers anciens collègues, Mesdames Messieurs.

Toujours une émotion de vous retrouver après tant d'années passées avec vous sur le terrain.

Le sport va reprendre et nous espérons tous que l'avenir sera des meilleurs pour tout le monde, permettant aux divers championnats et coupes de faire leurs chemins.

Si la Présidence du CNOSF a changé au profit de Brigitte HENRIQUES, que nous connaissions déjà dans le Football, une réorganisation est en train de s'opérer dans les différents services de cette institution.

L'enjeu est grand, puisqu'il s'agit d'être prêt pour les JO de juillet 2024.

Du côté de la subvention « Pass'Sport » par contre, l'Etat a voulu reprendre à sa charge l'opération, profitant du travail que tous les CDOS de France avaient fait pour la formation des comptes des Clubs aux fins d'expédition de demandes de paiement l'an passé, disant que des codes seraient envoyés directement aux familles pour leurs enfants cette saison 2022/2023, que les enfants pourraient commencer à s'inscrire dès le 1er Juin et ce jusqu'au 31/12, que les subventions seraient versées directement aux Clubs par l'état, ce, avec un décalage de 15 jours.

Permettez ici que j'émette un grand doute sur la bonne suite qui en découlera ; mais sachez que sur le Département du Cher, le CDOS a versé Près de 240 000 euros aux différents Clubs en 2021.

Il est temps que je vous souhaite de bonnes vacances ainsi qu'une bonne reprise de vos sports.

Merci de votre attention.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**Prochaine Assemblée Générale à
Sainte Solange le 15 Octobre 2022**

Le Président,


Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,


Jean-Marie APERT